



Département du JURA  
Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 avril 2024

Présents : Mr Cédric IVANES, Mr Moïse POLYDAMAS, Mr Sébastien PILLOT, Mr Nicolas TONNELIER, Mr Sébastien JOUILLEROT, Mr Hervé Bôle, Mr Gilles LAVRY, Mme Ghislaine JUY, Mme Françoise GILLET, Mme Emilie ROTH DIT BETTONI

Absent excusé : /

Secrétaire de Séance : PILLOT Sébastien

Début de la séance : 19h02

## **+ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 mars 2024**

Approbation à l'unanimité.

## **+ DELIBERATION 021-2024 : Compte administratif 2023**

Mr le Maire, ordonnateur de la commune, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal. Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Mr le Maire ne participe pas au vote.

**Approuvé à l'unanimité des votants.**

## **+ DELIBERATION 022-2024 : Compte de gestion 2023**

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ; et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

**Approuvé à l'unanimité.**



## Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

### **DELIBERATION 023-2024 : Affectation du résultat 2023**

Les résultats de l'année 2023 sont repris comme suit :

Investissement 2023 : + 33 569.05 €

Fonctionnement 2023 : + 15 424.97 €

	RESULTATS 2023	REPORT 2022	TOTAL
INVESTISSEMENT	+ 33 569.05	- 227 586.90	- 194 017.85
FONCTIONNEMENT	+ 15 424.97	+ 640 161.40	+ 655 586.37
Vrt INVESTISSEMENT			- 227 586.90
TOTAL	+ 48 994.02	+ 412 574.50	+ 461 568.52

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr IVANES Cédric, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats, conformément au compte de gestion, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'affecter au budget pour 2024, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 194 017.85 euros

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté

Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » 233 982.02 euros

**Approuvé à l'unanimité.**

### **DELIBERATION 024-2024 : Vote des taxes 2024**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 11.58 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.54 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.94 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**Approuvé à l'unanimité**



## Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

### **DELIBERATION 025-2024 : Budget Primitif 2024**

Le conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr Cédric IVANES, Maire, vote à l'unanimité les propositions nouvelles de budget primitif de l'exercice 2024 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
FONCTIONNEMENT	378 670.60 €	497 791.02 €	119 120.42 € R > D
INVESTISSEMENT	634 547.85 €	634 547.85 €	0 € D = R

**Approuvé à 7 pour, 2 abstentions et 1 contre.**

### **Devis restaurant**

Mr le Maire expose les premiers devis concernant la cuisine du restaurant de la commune. Afin de pallier le coût important des rénovations, un prêt est envisagé. Nous sommes dans l'attente des devis des différents corps de métier pour évaluer le budget global de la rénovation du restaurant.

### **DELIBERATION 026-2024 : Subvention classe verte Lamoura**

Mr le Maire expose la demande de subvention de la classe verte pour Lamoura des CE1/CE2. Mr le Maire propose d'allouer la même subvention que l'année passée, 100 euros par enfant, et 50 euros pour l'enfant habitant sur Ougney/Vitreux. La subvention pourra être revue à la hausse si le reste à charge des parents d'élèves reste trop élevé après réception des subventions de tous les organismes et villages. Mr Jouillerot, étant personnellement impliqué, sort de la salle et ne participe pas au vote.

**Approuvé à l'unanimité**

### **DELIBERATION 027-2024 : Terrain rue des Jardins**

Mr le Maire expose le projet de jardin communautaire rue des Jardins comme déjà évoqué à plusieurs reprises : suite à la demande de plusieurs habitants, la commune souhaite mettre en location des carrés potagers. Pour donner suite à une rencontre avec le propriétaire du terrain, celui-ci propose une vente de ce terrain de 550m<sup>2</sup> à la Mairie à hauteur de 10 000 euros. Mr le Maire propose d'accepter cette proposition et demande au conseil municipal l'autorisation de faire toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette vente. Les élus habitant rue des Jardins sortent et ne participent pas au vote.

**Approuvé à l'unanimité**

### **DELIBERATION 028-2024 : Retrait délibération 015-2024**

Mr le Maire expose qu'à la demande de la Préfecture du Jura, la délibération acceptant le devis de la décoratrice d'intérieure doit être retirée. En effet, la délibération est entachée d'une erreur matérielle, car nous avons validé le devis de la décoratrice qui a présenté son travail. La décoratrice du devis comparatif aurait également dû venir présenter son travail.

**Mairie 8 Rue de L'Ecole 39350 OUGNEY – Tél. : 03.84.81.08.41 – Mail : [mairie.ougney@orange.fr](mailto:mairie.ougney@orange.fr)**



## Département du JURA Canton d'AUTHUME

.....MAIRIE DE OUGNEY.....

Approuvé à l'unanimité

### QUESTIONS DIVERSES

- **Boulangerie** : La Boulangerie du village ne rouvrira pas.
- **City Stade** : La création du City Stade pourrait avoir un impact sur le terrain situé juste à côté (inondation). Mr le Maire a rendez-vous avec le propriétaire pour discuter de cette question.
- **Subvention école de Gendrey** : La Mairie a accordé une subvention pour la classe de neige de l'école de Gendrey, car un enfant du village y est inscrit. Nous avons reçu une lettre de remerciement signée de tous les enfants de la classe.
- **Cross** : Le cross du conseil des jeunes est annulé.
- **Ecole du RPI** : Le conseil des écoles du RPI remercie la municipalité pour les nombreux prêts de la salle des fêtes et les subventions allouées.
- **Nuisances sonores à l'aire de jeu** : Nous rappelons que pour le bien-être de tous il est nécessaire de respecter le voisinage de l'aire de jeu et du City Stade. Les enfants peuvent jouer et rire mais nous leur demandons de ne pas crier. De plus, si possible, les lumières seront éteintes à partir du 22h00 le soir afin de limiter les nuisances sonores nocturnes.
- **Assainissement** : Le dossier avance et nous attendons le retour de l'Association Foncière d'Ougney qui étudiera la demande de Jura Nord lors de sa prochaine assemblée.
- **Bois** : Un sondage sera effectué dans les méandres, et le bois sera coupé pour en faciliter l'accès.
- **Impasse sur le Moulin** : Un conflit d'assainissement se déroule dans l'Impasse depuis 1 an, la compétence n'étant pas communale c'est Jura Nord qui s'occupe du dossier.

**Séance clôturée à 20h55**

Le secrétaire de séance  
PILLOT Sébastien

Mr le Maire  
IVANES Cédric